



REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES LANDES



COMMUNE DE MESSANGES

n°2025-064

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2025****AFFAIRE N° 2 : SYDEC- APPROBATION DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC-
RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE RD 652**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de novembre, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents et ayant votés : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTE :Main levée ☒ Bulletin secret ☐

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- Nuls ou blancs :

Date de convocation : lundi 17 novembre 2025

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P,
 CALORME JP, COUDRAY J, BOIREAU C,
 PELLEGRINO M, BOUYRIE F, BAMBALERE M,
 LAVIELLE G, AROCENA U

Absents excusés : CAZES MF, VARTAVARIAN J,
 DABBADIE G, LAUDOUAR E

Ont donné procuration : VARTAVARIAN J à
 CASTAGNET P, DABBADIE G à BAMBALERE M

Secrétaire de séance : BOUYRIE F

Monsieur le Maire

PRESENTE l'étude technique et financière du SYDEC relative aux travaux de renouvellement des bulles Route de la Vallée.

ECLAIRAGE PUBLIC RURAL FONDS VERT

- Dépose de 30 lanternes existantes 150W,
- Fourniture, pose et raccordement de 32 lanternes DEIKO S 50W, peinture RAL 3004 rouge pourpre, programmés avec un abaissement de l'intensité lumineuse de 50% de 22h à 6h

Montant Estimatif TTC

26 625 €

TVA préfinancée par le SYDEC

4 167 €

Montant HT

22 458 €

Subventions apportées par :



SYDEC	12 352 €
ETAT	3 369 €
COLLECTIVITE	6 738 €

ECLAIRAGE PUBLIC (zone rurale)

- Etude technique,
- Dépose de 29 candélabres existants,
- Fourniture, pose et raccordement de :
 - o 2 ensembles mât de hauteur 8m avec une crosse ARCA saillie 1.20m équipé d'une lanterne DEIKO S 50W, peinture RAL 3004 rouge pourpre, programmé avec un abaissement de l'intensité lumineuse de 50% de 22h à 6h,
 - o 24 mâts de hauteur de 8m avec une crosse ARCA saillie 1.20m, peinture RAL 6004 rouge pourpre,
 - o 3 mâts de hauteur 8m avec une crosse ARCA saillie 1.20m et une crosse en contre-feux de 0.50m à 6m, peinture RAL 6004 rouge pourpre ;
- Rénovation des commandes d'éclairage public
- Réfection des trottoirs en enrobé

Montant Estimatif TTC	74 550 €
TVA préfinancée par le SYDEC	11 667 €
Montant HT	62 883 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	34 586 €
COLLECTIVITE	28 298 €

RECAPITULATIF

Montant Estimatif TTC	101 175 €
TVA préfinancée par le SYDEC	15 833 €
Montant HT	85 342 €
Subventions apportées par :	
SYDEC	46 938 €
ETAT	3 369 €
COLLECTIVITE	35 035 €

INVITE l'Assemblée à approuver cette étude du SYDEC et à délibérer sur la participation communale s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,



DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'étude technique et financière présentée par le SYDEC.
- **DE DONNER** son accord pour la réalisation des travaux.
- **D'ACCEPTER** la participation communale d'un montant de 35 035 € et précise qu'elle se fera exclusivement sur fonds libres.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal de la Commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau ou par voie dématérialisée via l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telercours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Hervé BOUYRIE

Florence BOUYRIE